

2003

AMENDEMENT 2
2006-06

COMITÉ INTERNATIONAL SPÉCIAL DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES

Amendement 2

**Appareils industriels, scientifiques et
médicaux (ISM) à fréquence radioélectrique –
Caractéristiques de perturbations
électromagnétiques –
Limites et méthodes de mesure**

(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

CISPR 11:2003/AMD2:2006

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iec/8569db-47ba-45a1-a56f-f21a49f4d99e/cispr-11-2003-amd2-2006>

Cette version française découle de la publication d'origine bilingue dont les pages anglaises ont été supprimées. Les numéros de page manquants sont ceux des pages supprimées.

© IEC 2006 Droits de reproduction réservés

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembe, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX

D

Pour prix, voir catalogue en vigueur

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité B du CISPR: Perturbations relatives aux appareils industriels, scientifiques et médicaux à fréquences radioélectriques, aux autres appareils de l'industrie lourde, aux lignes à haute tension, aux appareils à haute tension et aux appareils de traction électrique.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
CISPR/B/394/FDIS	CISPR/B/398/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cette publication ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous «<http://webstore.iec.ch>» dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 12

1.2 Références normatives

Ajouter la nouvelle référence suivante:

CISPR 16-4-2:2003, *Spécifications des méthodes et des appareils de mesure des perturbations radioélectriques et de l'immunité aux perturbations radioélectriques – Partie 4-2: Incertitudes, statistiques et modélisation des limites – Incertitudes de mesure CEM*

Page 24

5.1.2.2 Appareils de cuisson à induction pour usage domestique ou commercial

Tableau 2c – Limites de la tension perturbatrice aux bornes du réseau pour les appareils de cuisson à induction

Remplacer le titre et le Tableau 2c par ce qui suit:

Tableau 2c – Limites de tensions perturbatrices aux bornes du réseau d'alimentation pour les appareils de cuisson à induction

Gamme de fréquences MHz	Limites pour les appareils de cuisson à induction dB(µV)			
	Tous les équipements à l'exception des appareils ayant une tension assignée de 100 V et sans raccordement à la terre		Tous les appareils ayant une tension assignée de 100 V et sans raccordement à la terre	
	En quasi-crête	En valeur moyenne	En quasi-crête	En valeur moyenne
0,009 à 0,050	110	-	122	-
0,050 à 0,1485	90	-	102	-
	Décroissant linéairement avec le logarithme de la fréquence jusqu'à 80		Décroissant linéairement avec le logarithme de la fréquence jusqu'à 92	
0,1485 à 0,5	66	56	72	62
	Décroissant linéairement avec le logarithme de la fréquence jusqu'à 56	Décroissant linéairement avec le logarithme de la fréquence jusqu'à 46	Décroissant linéairement avec le logarithme de la fréquence jusqu'à 62	Décroissant linéairement avec le logarithme de la fréquence jusqu'à 52
0,5 à 5	56	46	56	46
5 à 30	60	50	60	50

Page 52

6.5.4 Equipements de cuisson par micro-ondes

Remplacer la deuxième phrase du premier alinéa par le nouveau texte suivant:

Le réservoir pour l'eau doit être une cuve cylindrique en verre borosilicaté d'un diamètre extérieur de 190 mm ± 5 mm et d'une hauteur de 90 mm ± 5 mm.

Avant la mesure, un fonctionnement préliminaire du four à micro-ondes doit être effectué jusqu'à ce que la fréquence d'oscillation du magnétron soit stabilisée. Un temps de préchauffage supérieur à 5 min est exigé.

Ajouter la phrase suivante comme note afin d'assurer une mesure significative.

NOTE Pendant la mesure, il convient de remplacer la charge d'eau par de l'eau froide, avant qu'elle ne commence à bouillir.

6.5.6 Appareils de cuisson à induction comportant un ou plusieurs foyers

Ajouter, après le 6ème alinéa (soit après "... les instructions du fabricant prévalent.»), le nouvel alinéa suivant:

Pour les zones de cuisson qui ne sont pas destinées à être utilisées avec des récipients plats (par exemple les zones pour woks), la mesure doit être réalisée avec le récipient fourni avec la table de cuisson, ou bien avec le récipient recommandé par le fabricant.